

PREFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des Moyens  
et de la Coordination  
des Politiques Publiques

Gap, le **16 AOUT 2017**

...  
Bureau du Développement Durable  
et des Affaires Juridiques

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° **2017-DNCFP-C-29** du **16 AOUT 2017**  
il sera procédé sur le territoire de la commune de Le Dévoluy :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection des captages de Sagne, du Pommier, de Font la Mère, de Font la Vache, des Nuages amont et aval et des Cypières, pour l'alimentation en eau potable de la commune de Le Dévoluy ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres de protection immédiate et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera :

**du lundi 25 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 inclus**

en mairie de Le Dévoluy – Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy – 05250 LE DEVOLUY.  
Téléphone : 04.92.58.81.19

**Monsieur Bernard AMANS**, cadre dirigeant aménagement et développement Conseil Départemental 93 en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 03 août 2017 de la Présidente du Tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie de Le Dévoluy, les jours et heures ci-dessous mentionnés :

**Lundi 25 septembre 2017, de 09h à 12h ;**  
**Mercredi 11 octobre 2017, de 09h à 12h ;**  
**Vendredi 27 octobre 2017, de 09h à 12h.**

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée directement auprès du siège de l'enquête publique : Mairie Le Dévoluy – Le Pré – Saint-Etienne-en-Dévoluy – 05250 LE DEVOLUY.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête contenant une étude d'impact et l'accord tacite de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public à la mairie précitée, pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit :

Le lundi, mardi et jeudi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le mercredi et le vendredi de 09h à 12h

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes à l'adresse suivante : [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr) en suivant le chemin d'accès suivant : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Enquêtes publiques → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex aux horaires suivants:

Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h

*(Pour l'accueil les après-midi et le jeudi, signalement doit être fait via l'interphone situé à gauche de la grille.)*

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions de trois manières différentes.

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la Mairie de Le Dévoluy,
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête,
- Par voie électronique, en envoyant un message à l'adresse suivante :

[ab.enquetepublique@yahoo.com](mailto:ab.enquetepublique@yahoo.com)

**Ne seront pris en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du lundi 25 septembre 2017 à partir de 09h jusqu'au vendredi 27 octobre 2017 à 12h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Le Dévoluy, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Le Dévoluy, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet, par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le Préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

Yves HOCDE